



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2020-20-11

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 9 mars 2020 :

#### **Règlement RV-2020-20-11 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.**

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 323 000 \$, d'un terme de trois ans et la somme de 367 500 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

Ce règlement a reçu les approbations suivantes :

- par les personnes habiles à voter les 16 au 20 mars 2020;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 26 juin 2020.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 6 juillet 2020

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

---

Marlyne Turgeon, avocate



## Conseil de la Ville

---

### **Règlement RV-2020-20-11 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Emprunts et dépenses**

Le conseil confirme que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes et décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 1 323 000 \$, d'un terme de 3 ans et un emprunt n'excédant pas la somme de 367 500 \$, d'un terme de 15 ans pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, prévues aux estimations produites en annexes A-1 et A-2.

2. **Affectation annuelle d'une portion des revenus généraux**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts, il est affecté annuellement à cette fin, durant le terme de l'emprunt, une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

3. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses prévues par le présent règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est de 3 ans soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses prévues par ce règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est également de 3 ans, qui s'avérerait plus élevé que prévu.

S'il advient que le coût de certaines dépenses prévues par le présent règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est de 15 ans soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses prévues par ce règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est également de 15 ans, qui s'avérerait plus élevé que prévu.

4. **Contribution ou subvention**

Le conseil affecte à la réduction d'un emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement relativement à cet emprunt.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adopté le 9 mars 2020

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE**

<b>Nom du projet</b>
<b>Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques</b>

<b>Date</b>
15/01/2020

ESTIMATION DE COÛTS					
Art. no	Description	Montant Terme 3 ans	Montant Terme 15 ans	Sous-total par Service/Direction	Responsable
1	Études préliminaires pour projets en planification	238 124 \$			Dany Lachance
2	Aqueduc - Mise à jour des livres de rinçage unidirectionnel	47 625 \$			Jean-François Gagnon
3	Mise aux normes du réseau d'aqueduc secteur des Anses (St-Nicolas)	9 525 \$			Dany Lachance
4	Étude d'impact de la construction du boulevard Étienne-Dallaire, secteur ouest de Châteaubriand à la rue Charles-Rodrigue		238 124 \$		Dany Lachance
5	Plan d'intervention Aqueduc-Égout-Voirie - Inspection du réseau	190 499 \$			Dany Lachance
6	Réduction des eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire, quartier des Fleurs (Lauzon)	190 499 \$			Dany Lachance
7	Recherche de raccordement inversé	142 874 \$			Dany Lachance
8	Plans directeurs aqueduc, égouts et voirie	380 998 \$			Dany Lachance
	<b>Sous-total :</b>	<b>1 200 143 \$</b>	<b>238 124 \$</b>	<b>1 438 267 \$</b>	Pierre Lefèvre Directeur de la direction du Génie
	<b>Taxes nettes (4,9875%) :</b>	59 857 \$	11 876 \$	71 733 \$	Préparé par : _____
	<b>Frais de financement temporaire (±5%) :</b>	63 000 \$	12 500 \$	75 500 \$	René Vachon CPA, CA, conseiller en finances Direction des finances
	<b>Total :</b>	<b>1 323 000 \$</b>	<b>262 500 \$</b>	<b>1 585 500 \$</b>	
	<b>Grand total :</b>	<b>1 585 500 \$</b>			

Projet de la direction du Développement  
économique et de la promotion

Nom du projet
Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Date
15/01/2020

ESTIMATION DE COÛTS				
Art. no	Description	Montant Terme 15 ans	Sous-total par Service/Direction	Responsable
1	Mise à jour du plan directeur d'aménagement et de développement au parc des Chutes-de-la-Chaudière	95 249 \$		Tommy Grégoire
			<b>95 249 \$</b>	
	<b>Sous-total :</b>	<b>95 249 \$</b>	<b>95 249 \$</b>	Philippe Meurant Directeur de la direction du Développement économique et de la promotion
	<b>Taxes nettes (4,9875%) :</b>	4 751 \$	4 751 \$	Préparé par : _____
	<b>Frais de financement temporaire (±5%) :</b>	5 000 \$	5 000 \$	René Vachon CPA, CA, conseiller en finances Direction des finances
	<b>Total :</b>	<b>105 000 \$</b>	<b>105 000 \$</b>	
	<b>Grand total :</b>	<b>105 000 \$</b>		



<b>1-IDENTIFICATION</b>		<b>IDENTIFIANT UNIQUE :</b>	<b>DSA-2020-004</b>
<b>DIRECTION :</b>	DES SERVICES ADMINISTRATIFS		
<b>SERVICE :</b>			
<b>DATE :</b>	15 janvier 2020		
<b>OBJET :</b>	Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques		

**2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)**

Lors de la séance du 18 novembre 2019, le Conseil de la Ville adoptait, par la résolution CV-2019-08-21, le programme triennal d'immobilisations 2020 - 2021 - 2022. Ce dernier contient entre autres des projets lesquels nécessitent pour leur réalisation, des montants de dépenses de services professionnels et techniques totalisant une somme de 1 400 000 \$ en 2020 et 800 000 \$ en 2021.

Certains des projets acceptés lors de l'adoption du PTI 2020 - 2021 - 2022 n'ont pas besoin d'être financés cette année, puisqu'ils l'ont été antérieurement sans avoir été complètement réalisés. Afin de financer les services professionnels et techniques qui y sont afférents, voici un résumé des projets donnant lieu à la préparation du règlement d'emprunt.

# projet	Description du projet	2020	2021	Financement déjà autorisé	Règlement à préparer
		\$ demandé	\$ demandé		
ECO-09157	Mise à jour du plan directeur d'aménagement et de développement au parc des Chutes-de-la-Chaudière	100 000 \$	- \$	- \$	100 000 \$
GEN-00040	Études préliminaires pour projets en planification	200 000 \$	200 000 \$	(150 000) \$	250 000 \$
GEN-00087	Aqueduc - Mise à jour des livres de rinçage unidirectionnel	50 000 \$	- \$	- \$	50 000 \$
RES-09866	Mise aux normes du réseau d'aqueduc secteur des Anses (secteur Saint-Nicolas)	50 000 \$	- \$	(40 000) \$	10 000 \$
RES-10073	Étude d'impact de la construction du boulevard Étienne-Dallaire, secteur ouest de Châteaubriand, à la rue Charles-Rodrigue	250 000 \$	- \$	- \$	250 000 \$
RES-10170	Plan d'intervention Aqueduc-Égout-Voirie - Inspection du réseau	350 000 \$	200 000 \$	(350 000) \$	200 000 \$
RES-10188	Réduction des eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire, quartier des Fleurs (Lauzon)	100 000 \$	100 000 \$	- \$	200 000 \$
RES-10301	Recherche de raccordements inversés	100 000 \$	100 000 \$	(50 000) \$	150 000 \$
RES-10401	Plans directeurs aqueduc, égouts et voirie	200 000 \$	200 000 \$	- \$	400 000 \$
	<b>Total des projets à financer</b>	<b>1 400 000 \$</b>	<b>800 000 \$</b>	<b>(590 000) \$</b>	<b>1 610 000 \$</b>

Les montants demandés totalisent la somme de 1 610 000 \$ plus les frais de financement temporaire. Il est à noter que les sommes relatives à l'ensemble de ces projets ne sont prévues dans aucun autre règlement d'emprunt.

Il est également à noter que les coûts de trois projets au PTI ont été augmentés pour une somme totalisant 450 000 \$. Cependant, ces hausses n'ont pas d'impact sur les emprunts nets de la ville puisqu'elles sont entièrement compensées par des subventions équivalentes.

#### **2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)**

Obtenir l'autorisation de financer les dépenses des projets identifiés dans le tableau précédent par l'adoption du règlement 2020-XX-XX décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

#### **3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)**

Aucune alternative. Ne pas adopter ce règlement signifie que ces projets ne seront pas réalisés, ce qui pourrait entraîner des conséquences sur la pérennité des infrastructures de la Ville.

#### **4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

Chaque projet a son propre échéancier, lequel sera présenté dans les futures fiches de prises de décision.

#### **5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Ce règlement doit être adopté par le conseil de la Ville dès que possible, puisque le règlement doit être approuvé par les personnes habiles à voter et autorisé par le MAMH. Présentement, nous estimons que cette autorisation du MAMH pourrait être reçue en avril ou en mai prochain.

- Comité exécutif (le 11 février 2020)
- Dépôt du projet de règlement et avis de motion (conseil de la Ville le 24 février 2020)
- Adoption du règlement (conseil de la Ville le 9 mars 2020)
- Approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire
- Approbation par le MAMH
- Avis public de promulgation du règlement

**6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)**

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
Projets à financer	1 610 000 \$	810 000 \$	800 000 \$	-
Frais de financement (5%)	80 500 \$	40 500 \$	40 000 \$	-
Montant à financer	1 690 500 \$	850 500 \$	840 000 \$	-
<b>Financement déjà autorisé par</b>				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input checked="" type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :	Voir section 6.1	Projet subventionné ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme : 800 000 \$ TECQ 2019-2023, réduisant d'autant l'emprunt net de la Ville.				%

**6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)**

**MONTANT DES COÛTS ARRONDI :** 1 690 500 \$

**INFORMATION PTI :**

**PTI 2020-2021-2022 - Adopté le 18 novembre 2019**

No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Prévision des financements en milliers de \$			
		2020	2021	2022	Financement par emprunt 2020	Financement Ville Autre 2020	Subvention 2020	Autres sources 2020
ECO-09157	Mise à jour du plan directeur d'aménagement et de développement du Parc des Chutes-de-la-Chaudière	100 \$	- \$	- \$	100 \$	- \$	- \$	- \$
GEN-00040	Études préliminaires pour projets en planification	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	- \$	- \$	- \$
GEN-00087	Aqueduc- Mise à jour des livres de rinçage unidirectionnel	50 \$	- \$	- \$	50 \$	- \$	- \$	- \$
RES-09866	Mise aux normes du réseau d'aqueduc secteur des Anses (secteur Saint-Nicolas)	50 \$	- \$	- \$	50 \$	- \$	- \$	- \$
RES-10073	Construction du boulevard Étienne-Dallaire secteur ouest de Châteaubriand à la rue Charles-Rodrigue	250 \$	- \$	- \$	250 \$	- \$	- \$	- \$

RES-10170	Plan d'intervention Aqueduc-Égout-Voirie - Inspection du réseau	200 \$	200 \$	200 \$	- \$	- \$	200 \$	- \$
RES-10188	Réduction des eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire, quartier des Fleurs (secteur Lauzon)	100 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	100 \$	- \$
RES-10301	Recherche de raccordements inversés	100 \$	100 \$	100 \$	- \$	- \$	100 \$	- \$
RES-10401	Plans directeurs aqueduc, égouts et voirie	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	- \$	- \$	- \$
	Total	1 150 \$	600 \$	600 \$	750 \$	- \$	400 \$	- \$

**Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée**

<b>Montant à financer</b>		<b>Source de financement proposée</b>	
1 690 500 \$, taxes nettes incluses		Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques	
<b>Commentaires :</b>	Règlement RV-2020-XX-XXX à adopter pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques pour un montant total de 1 690 500 \$, dont un montant de 1 323 000 \$ d'un terme de 3 ans et un montant de 367 500 \$ d'un terme de 15 ans.		

**7-PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Anne-Véronique Michaud, DSJSC	Vérification de la légalité du règlement et de son échéancier	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	29/01/2020
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
<b>Explication :</b>			



**8-RECOMMANDATION (énoncé)**

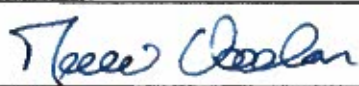


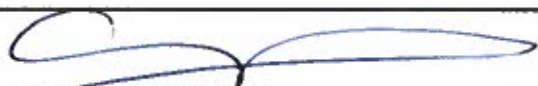
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-XX-XX décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2020-004.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 323 000 \$, d'un terme de 3 ans et la somme de 367 500 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

**9-LISTE DES PIÈCES JOINTES**

Annexe 1 : Règlement RV-2020-XX-XX décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et ses annexes A-1 et A-2.

**10-APPROBATIONS/SIGNATURES**

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
René Vachon	Conseiller en finances	30/01/2020
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Gaétan Ratté	Conseiller en finances, chef d'équipe	30/01/2020
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Sylvie Bourgoin	Directrice intérimaire, Direction des services administratifs	30/01/2020
Signature :		
SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE		DATE (jj/mm/aa)
		2020/2/6



Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2020-XX-XX décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Emprunts et dépenses**

Le conseil confirme que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes et décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 1 323 000 \$, d'un terme de 3 ans et un emprunt n'excédant pas la somme de 367 500 \$, d'un terme de 15 ans pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, prévues aux estimations produites en annexes A-1 et A-2.

2. **Affectation annuelle d'une portion des revenus généraux**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts, il est affecté annuellement à cette fin, durant le terme de l'emprunt, une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

3. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses prévues par le présent règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est de 3 ans soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses prévues par ce règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est également de 3 ans, qui s'avérerait plus élevé que prévu.

S'il advient que le coût de certaines dépenses prévues par le présent règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est de 15 ans soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses prévues par ce règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est également de 15 ans, qui s'avérerait plus élevé que prévu.

4. **Contribution ou subvention**

Le conseil affecte à la réduction d'un emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement relativement à cet emprunt.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adopté le

---


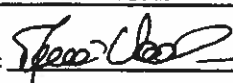
Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière

Nom du projet
Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques



Date
15/01/2020

ESTIMATION DE COÛTS					
Art. no	Description	Montant Terme 3 ans	Montant Terme 15 ans	Sous-total par Service/Direction	Responsable
1	Études préliminaires pour projets en planification	238 124 \$			Dany Lachance
2	Aqueduc - Mise à jour des livres de rinçage unidirectionnel	47 625 \$			Jean-François Gagnon
3	Mise aux normes du réseau d'aqueduc secteur des Anses (St-Nicolas)	9 525 \$			Dany Lachance
4	Étude d'impact de la construction du boulevard Étienne-Dallaire, secteur ouest de Châteaubriand à la rue Charles-Rodrigue		238 124 \$		Dany Lachance
5	Plan d'intervention Aqueduc-Égout-Voie - Inspection du réseau	190 499 \$			Dany Lachance
6	Réduction des eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire, quartier des Fleurs (Lauzon)	190 499 \$			Dany Lachance
7	Recherche de raccordement inversé	142 874 \$			Dany Lachance
8	Plans directeurs aqueduc, égouts et voirie	380 998 \$			Dany Lachance
				1 438 267 \$	
	<b>Sous-total :</b>	<b>1 200 143 \$</b>	<b>238 124 \$</b>	<b>1 438 267 \$</b>	 15.01.2020 Pierre Lefèvre Directeur de la direction du Génie
	<b>Taxes nettes (4,9875%) :</b>	<b>59 857 \$</b>	<b>11 876 \$</b>	<b>71 733 \$</b>	Préparé par :  René Veillon CPA, CA, conseiller en finances Direction des finances
	<b>Frais de financement temporaire (15%) :</b>	<b>63 000 \$</b>	<b>12 500 \$</b>	<b>75 500 \$</b>	
	<b>Total :</b>	<b>1 323 000 \$</b>	<b>262 500 \$</b>	<b>1 585 500 \$</b>	
	<b>Grand total :</b>	<b>1 585 500 \$</b>			

Projet de la direction du Développement  
 économique et de la promotion

Nom du projet
Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Date
15/01/2020

ESTIMATION DE COÛTS				
Art. no	Description	Montant Terme 15 ans	Sous-total par Service/Direction	Responsable
1	Mise à jour du plan directeur d'aménagement et de développement au parc des Chutes-de-la-Chaudière	95 249 \$		Tommy Grégoire
			95 249 \$	
	Sous-total :	95 249 \$	95 249 \$	 Philippe Meurant Directeur de la direction du Développement économique et de la promotion
	Taxes nettes (4,9875%) :	4 751 \$	4 751 \$	
	Frais de financement temporaire (±5%) :	5 000 \$	5 000 \$	
	Total :	105 000 \$	105 000 \$	Préparé par :  René Vachon CPA, CA, conseiller en finances Direction des finances
	Grand total :	105 000 \$		